



# Coussay

## *Infos*

N° 10 - Janvier 2018



## Le mot du maire

Mesdames, Messieurs,  
chers concitoyens,

Le bulletin municipal est l'occasion de vous informer des réalisations intervenues en 2017.

La commune est entrée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans la grande intercommunalité qu'est la Communauté de communes du Haut-Poitou (CCHP), fusion du Mirebalais avec le Vouglaisien et le Neuillois. La commune de Coussay y est un peu perdue, étant la plus petite et la plus au nord du territoire. La CCHP comprend une population de 41 000 habitants pour 31 communes. Le recensement de 2017 a compté 250 habitants à Coussay. La population se maintient. A l'église, la rénovation des vitraux cassés se termine. Des travaux de voirie et d'entretien courant ont été effectués. Cette année encore, deux visites guidées très appréciées ont été organisées cet été dans la commune pour faire (re)découvrir l'église et le château. En 2018, le logement communal sera rénové : isolation, changement des portes et fenêtres, réfection des sols, murs et plafonds et de l'électricité sont au programme. Les fenêtres de la mairie seront également changées. Un programme de restauration de l'église est prévu en plusieurs phases sur plusieurs années.

Je me joins au conseil municipal et au personnel pour vous présenter tous mes vœux pour l'année 2018.

Jean-Jacques Bourdier

## Infos pratiques

### n Mairie

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30.

Mercredi de 13h30 à 17h30

Tél. 05 49 50 55 28.

Fax 05 49 51 25 54

E-mail : [mairie.coussay@orange.fr](mailto:mairie.coussay@orange.fr)

### n Bibliothèque

Vendredi de 17h à 18h30

### n Ramassages

#### Ordures ménagères

Mercredi

#### Tri (sacs jaunes)

Jeudi, tous les 15 jours.

[Sortir les sacs la veille au soir](#)

### n Déchèterie

A Mirebeau, du lundi au samedi de 8h15 à 12h et de 14h à 18h.

Tél. 05 49 39 20 96

# Les principales décisions prises en 2017

## 22 mars

- Un chèque de caution de 100 € sera dorénavant demandé pour la location de la salle de réunion.

- La société RTL est choisie pour la réalisation du renforcement de la chaussée sur la commune pour un montant de 40 804 € TTC.

## 28 mars

- Le conseil municipal adopte le budget 2017 qui prévoit 176 857 € en investissement et 309 394 € en fonctionnement. Les taux des 4 taxes restent inchangés par rapport à 2016 : 12,70% pour la taxe d'habitation, 15,42% pour le foncier bâti, 31,01% pour le foncier non bâti et 22,47% pour la cotisation foncière des entreprises.

## 25 avril

- Etant donné leur mauvais état, il est décidé de changer les vitrines d'informations municipales situées sur la place, entre la mairie et la bibliothèque, pour un montant de 995 € TTC.

- Un montant de 1 079 € est versé aux associations locales qui participent à l'animation de la commune.

- La convention qui lie la commune à la société NCA pour le contrôle de l'assainissement individuel établit le tarif suivant à la charge du propriétaire : 143,45 € pour le contrôle de conception, 153,45 € pour le contrôle de la réalisation et 227,60 € pour le diagnostic lors d'une vente.

## 30 mai

- Les riverains se plaignant de la vi-

tesse excessive de la traversée de Bri-zay et de la dangerosité du carrefour à priorité à droite, le conseil municipal décide d'aménager ce carrefour avec deux stops concernant deux voies et un rétrécissement de la chaussée concernant l'autre.

- Un nouveau lave-vaisselle est acheté pour la salle des fêtes (4 537 €).

## 3 juillet

- Après la présentation aux élus d'un projet d'implantation d'éoliennes entre Brizay et Lairault, celui-ci est refusé en conseil municipal.

## 31 juillet

- Il est décidé de procéder au changement des huisseries du bâtiment abritant la mairie et le logement communal pour un montant de 21 826 € TTC.

## 26 septembre

- La participation des familles au coût des transports scolaires est inchangée : 40 € par trimestre pour un enfant, 20 € pour un deuxième enfant, gratuit à partir du troisième enfant.

- La commune participe aux frais de scolarité des enfants aux écoles de Mirebeau à hauteur de 569 € par enfant en primaire et 1 171 € par enfant en maternelle.

## 19 octobre

- Le moteur qui actionne la cloche de l'église doit être changé (1 436 € TTC).

## 23 novembre

- Le conseil municipal décide de renouveler le matériel informatique de la mairie (3 361 € TTC), ce qui permettra également de proposer un poste public pour la consultation d'Internet.

- La dissolution du CCAS est votée. Son budget de fonctionnement est transféré dans celui de la commune.

## 20 décembre

- Le choix des devis est fait pour la rénovation du logement communal : 10 594 € TTC pour la peinture, 2 541 € pour le carrelage et 7 177 € pour l'électricité.

- 2 174 € sont consacrés à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments accueillant du public.

## Coussay Infos n° 10

Janvier 2018

### Responsable de la publication

Jean-Jacques Bourdier

### Contact rédactionnel

Luc-Olivier Dufour

[lodufour@gmail.com](mailto:lodufour@gmail.com)

### Mairie de Coussay

3, place du 11-Novembre 1918

86110 Coussay

Photo de couverture : l'église de Coussay quand apparaît la lune en été.

# Le conseil municipal de Coussay

**Jean-Jacques Bourdier**

*Maire, Conseiller communautaire  
Commissions CCHP\* : Voirie, Gestion des déchets*

**Luc-Olivier Dufour**

*Premier adjoint*

**Suppléant communautaire**

*Règlement des problèmes techniques, direction des travaux d'entretien courant, communication, scolarité  
Commissions CCHP : Tourisme, Communication, Economie*

**Philippe Champier**

*Deuxième adjoint*

*Entretien de la voirie, gestion du matériel, des bâtiments et des employés communaux.*

*Commission CCHP : Ressources humaines*

**Johnny Violleau**

*Troisième adjoint*

*Animations, jeunesse, sports, communication, fêtes et cérémonies.  
Commission CCHP : Développement durable, eau et énergie*

**Agnès Colas** *Conseillère municipale*

**Fabienne Faucheux**

*Conseillère municipale*

*Commission CCHP : Enfance, jeunesse*

**Claude Jeudy** *Conseiller municipal*

**Christiane Montaubin**

*Conseillère municipale*

**Dominique Thibault**

*Conseiller municipal*

**Jacky Morisset**

*Conseiller municipal*

**Michel Richard**

*Conseiller municipal*

\* CCHP : Communauté de communes du Haut-Poitou

## Le personnel communal

**Jocelyne Prudon**

*Secrétaire de mairie*

**Jean-Charles Chamoret**

*Employé communal*

**Viviane Quiau**

*Employée communale*

## Boues sur la chaussée : les règles

Le Conseil départemental, avec l'Association des maires de la Vienne et la Chambre d'agriculture, rappelle



quelques règles concernant les boues laissées sur la chaussée par le matériel agricole.

Leur présence sur la chaussée la rend glissante et particulièrement dangereuse pour les deux-roues. Pour cela, il est rappelé qu'il ne faut pas, si la configuration le permet, sortir directement de la parcelle sur la chaussée mais emprunter un chemin secondaire si possible.

La présence de boue sur la chaussée doit être signalée dans les deux sens de circulation à l'aide de panneaux réglementaires.

Il convient de procéder au nettoyage de la chaussée le plus rapidement possible, dans les règles de signalisation d'une telle intervention, après autorisation du gestionnaire de voirie.

Le code de la voirie routière prévoit une amende de 1 500 € (3 000 € en cas de récidive) pour nuisance à la sécurité publique. En cas d'accident, le responsable du dépôt de boue peut être condamné à titre civil ou pénal.

## L'administration sur Internet

L'Etat reporte vers Internet de nombreuses démarches administratives qui nécessitaient auparavant de se déplacer en mairie ou en préfecture. Ainsi, dorénavant, les démarches concernant le certificat d'immatriculation (duplicata, changement d'adresse, changement de titulaire, vente) se font sur **immatriculation.ants.gouv.fr**. La plupart des autres démarches concernant le passeport, la carte d'identité ou encore le permis de conduire se font aussi sur Internet.

*Renseignements :*

*www.demarches.interieur.gouv.fr*

*Un poste de consultation pour Internet sera prochainement disponible en mairie.*

## Important

- Tous les propriétaires doivent entretenir les abords de leur terrain et/ou de leur maison, suite à l'interdiction de l'utilisation de désherbants au niveau communal.
- Le désherbage des talus et fossés est interdit sous peine d'amende.
- Le stationnement dans les rues étroites est interdit afin de faciliter la circulation des usagers de la route.

## En bref...

• Des démarches en mairie sont obligatoires (déclaration de travaux ou demande de permis de construire) avant de lancer des travaux de toiture, agrandissement, clôture, construction de cabanon ou abri...

• Coussay possède sa page Facebook, utile pour suivre l'actualité des événements dans la commune ou revenir sur certains. N'hésitez pas à aimer, partager et commenter !  
[www.facebook.com/coussay](http://www.facebook.com/coussay)

• Don du sang les 26 janvier, 24 avril, 3 juillet et 3 octobre à la salle des fêtes de Mirebeau de 15h à 19h.  
Contact : [secretaire.dsb@mirebalais@gmail.com](mailto:secretaire.dsb@mirebalais@gmail.com)

## Etat civil 2017

- **Naissance** Kameron Quittet
- **Mariage** Véronique Fouquet et Frédéric Madronnet
- **Décès** Guylène Montaubin épouse Noiraud, Michel Poucineau, Serge Violleau, Jean Nespoux, Viviane Cellier

# 2017 en images



Les vœux du maire, le 21 janvier, avec Bruno Belin, président du Département, et Benoît Prinçay, vice-président de la CCHP.



La fête de la musique, le 17 juin, à Brizay.



Animations pour le 14 juillet sur le parking de la salle des fêtes.



Halloween dans le village, le 1<sup>er</sup> novembre.



Le repas du 11 novembre, avec une animation par deux chanteurs.



Animation à l'étang, le 29 juillet.

---

Si vous avez des documents originaux ou anciens à publier, contacter un membre du conseil municipal ou par mail : [lodufour@gmail.com](mailto:lodufour@gmail.com)

---



Le père Noël est passé le 8 décembre après le spectacle du clown.



Préparation et installation de la crèche à l'église, le 16 décembre.

# Agenda 2018

**14 janvier**

Foot Beuxes/Coussay à 15h

**21 janvier**

Foot Coussay/Mirebeau au stade à 15h

**4 février**

Foot Sammarçolles/Coussay à 15h

**11 février**

Foot Coussay/Vendelogne au stade à 15h

**17 février**

Repas du foot à la salle des fêtes

**21 février**

Belote organisée par le Comité des fêtes (CF) pour l'APE Trait d'Union de Mirebeau à la salle des fêtes

**25 février**

Foot Coussay/Cernay au stade à 15h

**10 mars**

Soirée choucroute du Comité des fêtes à la salle des fêtes (22 €/pers.)

**11 mars**

Foot Cissé/Coussay à 15h

**18 mars**

Foot Coussay/Les Trois-Moutiers au stade à 15h

**25 mars**

Foot Chabournay/Coussay à 15h

**1<sup>er</sup> avril**

Chasse aux œufs et verre de l'amitié salle des fêtes (CF)

**8 avril**

Méchoui de la chasse à la salle des fêtes

Foot Coussay/Nord Vienne au stade à 15h

**15 avril**

Foot Saint-Christophe/Coussay à 15h

**29 avril**

Foot Coussay/Beuxes au stade à 15h

**13 mai**

Foot Mirebeau/Coussay à 15h

**27 mai**

Foot Coussay/ASM au stade à 15h

**3 juin**

Brocante par le Comité des fêtes et l'APE Trait d'Union

**11 juin**

Marche gourmande organisée par Les Gazelles de Brizay suivi d'un repas à la salle des fêtes

**14 juillet**

Course à pied, 5 et 10 km et course enfants, licenciés ou non, le matin (Les Gazelles de Brizay)

Cérémonie, animations, jeux et grillades l'après-midi à la salle des fêtes de Coussay

**20 octobre**

Soirée moules frites à la salle des fêtes de Coussay (CF et Fnaca)

**11 novembre**

Cérémonie et repas animé à la salle des fêtes de Coussay

**18 novembre**

Soirée couscous animée à la salle des fêtes (Les Gazelles de Brizay)

**31 décembre**

Soirée de la Saint-Sylvestre à la salle des fêtes (CF)

*Au moment où nous imprimons, toutes les associations n'ont pas arrêté leur calendrier. A confirmer : animation pour les enfants pendant les vacances de février (Les Gazelles), ball-trap en août (ACCA), pièce de théâtre (CF), fête de la musique, après-midi animé à l'étang l'été (CF), concert (Les Gazelles), belote (CF), spectacle de Noël... Le Comité des fêtes envisage un concours des maisons fleuries au printemps et des maisons décorées à Noël. Voir les contacts des associations en fin de journal.*

## Tarif unique de l'eau

Eaux de Vienne mettra en place un tarif unique de vente d'eau potable pour les usages domestiques à compter de 2018. Le prix par m<sup>3</sup> avoisinera les 2,19 € TTC, abonnement compris, sur la base de 120 m<sup>3</sup> consommés\*.

D'après le syndicat, cette décision contribue à une équité entre tous les abonnés ainsi qu'à une solidarité plus forte entre les territoires.

Par ailleurs, l'ensemble des abonnés auront accès au prélèvement mensuel pour régler leur facture d'eau.

Rens. : [www.eauxdevienne.fr](http://www.eauxdevienne.fr)

\* sur la base d'une TVA à 5,5 % et d'un taux de redevance pollution le plus couramment répandu (60 € HT d'abonnement et 1,35 € HT/m<sup>3</sup>).

## Aides aux économies d'énergie

Sorégies, fournisseur d'électricité dans la commune, s'engage afin d'accompagner financièrement les ménages qui souhaitent réaliser certains travaux d'amélioration énergétique dans leur logement. Cela se traduit par une prime pouvant aller jusqu'à 1 330 € pour l'isolation de 100 m<sup>2</sup> de toiture, 800 € pour un remplacement de chaudière à haute performance énergétique... en fonction des conditions de ressource du foyer et du type de travaux réalisés.

Pour connaître les modalités de cette offre et estimer le montant de la prime à laquelle vous pourriez prétendre : [www.soregies.fr](http://www.soregies.fr) - Tél. 05 49 44 79 00

## Déplacements solidaires en voiture

L'association Dynamob de Loudun œuvre depuis 2001 auprès des personnes qui ne peuvent se déplacer afin de leur proposer une solution de mobilité pour leur travail ou leurs démarches administratives. L'association vient de se doter d'un nouveau service de transport solidaire : T'Solid'R.

Que vous soyez volontaire ou bénéficiaire de ce service, prenez contact avec l'association au 05 49 22 72 16. Internet : <http://dynamob.fr>



# Infos de la Communauté de communes

Avec la fusion des intercommunalités, Coussay a rejoint la Communauté de communes du Haut-Poitou (CCHP) au 1<sup>er</sup> janvier 2017, regroupant les anciennes Communautés de communes du Mirebalais, du Neuvilleois et du Vouglaisien. Cela ne s'est pas fait sans mal, comme vous l'avez peut-être suivi dans la presse locale ou sur la page Facebook de la commune... La situation n'est



Conseil communautaire le 15 février 2017 à Quincay.

toujours pas stable, après les multiples rebondissements de cet été.

On rappellera que le président élu en janvier, Rodolphe Guyonneau, a présenté sa démission au début de l'été, estimant, selon ses propres termes prononcés le 11 juillet lors de sa démission : «*Non seulement cette fusion me paraît impossible mais elle me paraît sans intérêt*», ajoutant : «*Les économies d'échelle n'existeront pas, nous allons devoir dépenser davantage pour réaliser autant – voire peut-être moins – et diminuer notre capacité à investir.*»

Les termes de Rodolphe Guyonneau sont justes : la fusion semble impossible parce que les élus des trois territoires ont pris des orientations politiques différentes qu'ils ne sont pas prêts à remettre en cause et, effectivement, non seulement la fusion n'implique pas des économies mais elle provoque un dysfonctionnement plus ou moins grave des services.

Malgré cela, la préfète a pris une décision impensable, celle de refuser cette démission au début de l'automne. Encore plus improbable, non seulement Rodolphe Guyonneau reprend sa place comme s'il ne s'était rien passé mais il fait le ménage autour de lui, se séparant des deux vice-présidents qui représentaient deux des trois anciens territoires, Benoît Princay du Mirebalais et Henri Renaudeau du Neuvilleois, se mettant ainsi une majorité de l'assemblée à dos.

Entre temps, une bonne partie du personnel d'encadrement, voyant la déroute arriver, a quitté le «navire».

Au début de l'hiver, c'est André Jimblet, vice-président en charge de la gestion des déchets, qui démissionne expliquant, entre autre, son désaccord profond avec le président de la CCHP. Le bon fonctionnement et la viabilité même de cette nouvelle intercommunalité que l'on tente de faire naître aux forceps sont donc loin d'être gagnés.

Il ne faudrait pas que la dynamique qui existe encore, malgré tout, dans les différentes commissions finisse par s'essouffler elle aussi. Il n'en resterait qu'une institution sans gouvernance sous respiration artificielle, au détriment de toutes les communes qui la compose.

Actuellement, le maire représente la commune de Coussay au conseil communautaire. Le maire, les adjoints et certains conseillers municipaux participent à différentes commissions.

## Secours catholique

Une quinzaine de bénévoles assurent tout au long de l'année une mission de solidarité et d'entraide de proximité.

En 2017, trois enfants du secteur sont partis cet été dans le cadre des Accueils Familles Vacances et une famille monoparentale avec trois enfants est partie avec Vacances en famille.

Tous les lundis de 15h à 17h, le groupe convivial se réunit à la maison paroissiale de Mirebeau pour échanger, partager, jouer, chanter, boire un café ou préparer les actions ou sorties. Tous les vendredis, une visite des résidents de l'Ehpad est effectuée.

En décembre, une sortie familiale au Puy du Fou a été organisée.

Pour lutter contre la pauvreté et accompagner les personnes fragilisées en milieu rural, le Secours catholique à besoin de tous.

Contact : Micheline Aguilon à Brizay  
Tél. 06 77 08 84 84

## Assistance connectée aux personnes

Présence Verte propose des offres de téléassistance à son domicile mais aussi lors des déplacements. Nouveauté en 2017 : la possibilité de rester connecté avec les proches en recevant des messages audios et visuels.

Présence Verte, c'est aussi la livraison de repas à domicile.

Rens. [www.presenceverteservices.com](http://www.presenceverteservices.com)  
Tél. 05 49 44 59 99

## Salle des fêtes

### Tarifs 2018 de location de la salle communale

	Commune	Hors commune
2 journées	185 €	215 €
Concours de belote	70 €	100 €
Spectacle	70 €	100 €
Bal d'après-midi	70 €	100 €
Vin d'honneur	70 €	100 €

Un chèque de caution de 500 € sera demandé à la remise des clés.  
Location de la sonorisation intégrée : + 20 € (50 € hors commune)  
La salle est gratuite pour les associations communales une fois par an.

# Histoire

**T**itre choisi en référence à une chanson d'un certain Georges Brassens : *La ballade des cimetières*, ou la complainte d'un «concessionnaire» malheureux. Chanson composée en 1962, elle n'est certes pas la plus connue de toutes celles créées par cet auteur. Je vous assure pourtant qu'elle vaut le détour. Mais ce n'est pas le sujet. Pour nous, en l'occurrence, il s'agit bien ici de «voyage», ou plutôt de «déplacements» !

Les «pérégrinations» du cimetière peuvent inviter à une reconstitution «historique» parce que le bourg de Coussay n'est pas tout à fait un village médiéval habituel, mais issu d'un établissement religieux, lui-même né d'une villa du fisc impérial (voir 837). Etape «initiale», il y a 260 ans : le 1<sup>er</sup> août 1756. Ce jour là, qui se trouvait être un samedi, le sieur Nozereau, curé éminemment sympathique mais calligraphe très approximatif, note sur le registre paroissial qu'il vient de bénir le nouveau cimetière de Coussay (c'est-à-dire l'actuel) que la «fabrique» (sorte de conseil paroissial assurant la gestion des biens de l'église locale – appelé «consistoire» chez d'autres) a acquis par échange de terrain.

Conclusion légitime et irréfutable : «notre» cimetière n'était donc pas à cet emplacement auparavant.

Une remarque : la fabrique administre des biens qui viennent plus ou moins directement du prieuré.

Et deux observations. 1– Ledit prieuré, est, à ce moment-là (1756), «orphelin de prieur» depuis plus de 60 ans, et n'est qu'un simple domaine (de rapport) de l'abbaye de Connery régi par un «intendant». 2– Le village, le «bourg», ne s'est étoffé qu'au sud-est de («sous») la voie Poitiers - Chinon (ou Mirebeau - Richelieu, si vous préférez) autour des dépendances agricoles du prieuré (dites «la ferme du château» - rues du 19-Mars et de l'Eglise) soit : la forge, la Baron, le presbytère, etc.

Ensuite, il y a 130 ans (environ), entre 1885 et 1887.

Le conseil municipal délibère, plan à l'appui, pour créer des zones (et des

## La balade du cimetière



tarifs) de concessions suivant leurs durées (perpétuelles, trentenaires et temporaires [= 15 ans]). Le sous-préfet approuve. Un registre est ouvert portant les numéros d'achat. C'est le début d'une première organisation «civile». Autant dire de suite que ces intentions très claires d'emplacements précis ne furent jamais respectées.

Revenons à l'étape antérieure, il y a 500 ans. Aux alentours de 1518, quand Denis Briçonnet, un siècle avant, notre plus célèbre prieur, Armand Jean Du Plessis, évêque de Luçon, cardinal de Richelieu, décide de remplacer les structures en place par un château renaissance agrémenté de magnifiques pièces d'eau (voir le nymphée de «l'entrée»), et de remplacer les maigres fossés vraisemblablement existants par de vraies douves (plus décoratives que défensives), il est contraint de s'intéresser au problème posé par la situation «enfouie» de l'église.

N'oublions pas qu'à l'époque, le sol est, de la rive gauche du «riour» au prolongement de l'allée du Cardinal, de 1,50 à 2 m au dessous du niveau actuel. Comme il doit se débarrasser de la terre foisonnée des nouvelles douves, la solution est simple et il va faire d'une pierre deux coups : il va «enterrer» l'église et combler le trou créé par le mur de «fermeture» des dites douves (il lui faut au moins venir à l'affleurement du sommet de ce mur). Et la «porte des morts» (celle du chœur !) est également murée «dans la foulée», comme celle en pignon.

Qu'y avait-il donc sur ce «plateau bas» derrière l'église ? Un cimetière, peut-être ? C'est plausible ! Si d'aventure il

y était – sous les fenêtres du prieur –, manifestement, il fut largement enfoui aussi. Et si, par-dessus le marché, on se donne la peine d'imaginer un pont-levis à la hauteur du belvédère...

Donc il ne pouvait pas – ou plus – être là depuis 1518 et donc, avant 1756.

Quel besoin esthétique ou physique plus impérieux (qu'en 1518) y aurait-il eu de le translater en 1756, s'il était encore, à ce moment-là, derrière l'église ? Translation qui ne fut, d'ailleurs, que «virtuelle».

Autre question : pourquoi ne pas l'avoir «placé» sur son emplacement «paroissial» actuel dès 1518 ?

Parce qu'il existait déjà ailleurs, pardi ! Il est donc possible (mais très peu probable – selon moi) qu'il fut pendant un temps «derrière» l'église et «sous» le château, peut-être de 1180 – ou même dès l'origine (mérovingienne ?) – jusqu'en 1518.

Mais pas de 1518 à 1756.

Nous avons des indices réels sur une possibilité (très) sérieuse *extra-muros*. Plus qu'une supposition. En fait nous savons où il se trouvait avant 1756. Mais je ne le révélerai que sous la torture.

Ce ne sont pas les cartes de Cassini qui vont nous l'indiquer. Elles n'ont pas cette précision, et ce n'est pas leur objectif. Quant au cadastre napoléonien (ici = 1813), il ne peut révéler que ce qu'il «voit».

Plus d'un demi-siècle après (1756-1813), tout est effacé. Ce qui fut l'ancien cimetière a été «nettoyé».

Il a été remis en culture depuis déjà belle lurette ; il ne reste absolument rien des vestiges superficiels.

Michel Provost

# Les associations

## Amicale des pêcheurs de Coussay

**Président** Frédéric Aguillon,  
**trésorier** Johnny Violleau,  
**secrétaire** Martine Moteau.

L'ouverture de la pêche se fait le premier samedi d'avril, jusqu'à la fin du mois d'octobre. L'association organise quatre à cinq lâchers de truites dans la saison. La pêche dans l'étang est possible tous les samedis, dimanches et jours fériés avec une carte journalière vendue sur place ou chez Christian Cugny (12, rue du 19 Mars 1962). Ouvert tous les jours en juillet et août.

## Association communale de chasse agréée (ACCA)

**Président** Patrice Bugean  
(Tél. 06 26 73 27 86),  
**vice-président** Christian Gaudru  
**trésorier** Johnny Violleau,  
**secrétaire** Rémy Cochet.

## Association foncière

**Président** Patrice Bugean,  
**vice-président** Patrick Leblanc,  
**secrétaire** Christiane Montaubin.  
L'association fait réaliser le broyage et le curage des fossés ainsi que le bouchage des nids de poule sur les chemins qu'elle a en gestion.

## Comité des fêtes

**Président** Michel Buisset  
(Tél. 06 98 69 19 74),  
**vice-présidente** Karine Dufour,  
**trésorier** Michel Richard,  
**secrétaire** Marie-Louise Duvergier.

## FNACA

**Président** Christian Cugny  
(Tél. 05 49 50 73 85),  
**vice-président** Jacques Maximin-Paulais, **trésorier** Michel Champier,  
**secrétaire** Danièle Boizard.

## Les Gazelles de Brizay

**Présidente** Carole Leturck,

**vice-présidente** Karine Dufour.

L'association propose des animations à Coussay et dans la région.

## La Prévoyante de Coussay (boules en bois)

**Président** Franck Violleau  
(Tél. 05 49 01 19 79),  
**trésorier** Johnny Violleau,  
**secrétaire** Christophe Gaultier.  
L'association regroupe 16 licenciés et organise des concours de boules. Prendre contact avec un membre de l'association pour découvrir cette activité. Organisation de concours à partir du printemps.

## US Coussay (football)

**Président** Christian Meunier  
(Tél. 06 82 32 97 57),  
**trésorier** Johnny Violleau,  
**secrétaire** Hélène Chauvin.  
Une vingtaine de licenciés pour une équipe senior de 5<sup>e</sup> division départementale.

## Il y a un siècle à Coussay



Catéchisme à la cure.

1915



Photos : familles Marteau-Champier